

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET CRÉATIONS DE POSTES POUR L'ÎLE DE LOISIRS DE
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	4
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	5
Annexe 1 - Transformations de postes	6
Annexe 2 - Créations de postes	10

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mise à jour du tableau des emplois et créations de postes

En application de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, et afin de permettre une meilleure lisibilité des postes ouverts à la région Île-de-France, et des répartitions de ces différents postes, il est proposé au vote le tableau des emplois mis à jour conformément aux dispositions de la délibération n° CR 2021-088.

Ce tableau fait l'objet d'une actualisation régulière permettant de tracer les changements d'emploi opérés au sein de l'organisation et a été présenté en comité social territorial du 2 mai 2024.

Il vous est proposé de modifier le tableau des emplois de la collectivité en procédant à quarante-quatre transformations de postes, figurant en annexe 1 à la présente délibération. Cette délibération permet également d'apporter des précisions sur les fonctions des postes créés par le budget supplémentaire pour l'année 2024 (annexe 2 à la présente délibération).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la région Île-de-France.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 29 MAI 2024

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET CRÉATIONS DE POSTES POUR L'ÎLE DE LOISIRS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU la délibération n° CR 2021-088 du 15 décembre 2021 instaurant un tableau des emplois ;

VU la délibération n° CR 2024-030 du 29 mai 2024 sur le budget supplémentaire de Région Ile-de-France pour 2024 ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 2 mai 2024 ;

VU l'avis de la commission de l'administration générale ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CR 2024-026 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve les 44 transformations de postes, figurant en annexe 1 à la présente délibération, à compter du 1^{er} juin 2024.

Article 2 :

Approuve les fonctions des 41 créations de postes actées par la délibération CR 2024-030 approuvant le budget supplémentaire 2024, figurant en annexe 2 à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 - Transformations de postes

Annexe n° Transformations de poste

Catégorie cadre emploi initiale	Fonction initiale	Temps de travail fonction initiale	Catégorie Cadre d'emploi transformée	Fonction transformée	Temps de travail du poste transformé	Nombre de postes transformés
A	Responsable de service	Poste à temps complet	A	Responsable de service adjoint	Poste à temps complet	1
A	Responsable de service	Poste à temps complet	A	Responsable projets communication	Poste à temps complet	1
A	Responsable de service	Poste à temps complet	A	Responsable de direction (Sous-directeur, Secrétaire général)	Poste à temps complet	1
A	Responsable de service adjoint	Poste à temps complet	A	Responsable de projets immobiliers	Poste à temps complet	1
A	Responsable opérations de construction et/ou maintenance	Poste à temps complet	A	Directeur de projets complexes	Poste à temps complet	2
A	Responsable opérations de construction et/ou maintenance	Poste à temps complet	A	Contrôleur / Contrôleuse de gestion	Poste à temps complet	1
A	Responsable opérations de construction et/ou maintenance	Poste à temps complet	A	Auditeur / Contrôleur interne	Poste à temps complet	2
A	Responsable projets marchés publics	Poste à temps complet	A	Chargé / Chargée de coordination affaires générales	Poste à temps complet	1
A	Responsable opérations de construction et/ou maintenance	Poste à temps complet	A	Directeur adjoint ou directrice adjointe	Poste à temps complet	1
A	Responsable projets maîtrise d'ouvrage Systèmes d'information et services numériques	Poste à temps complet	A	Directeur / Directrice de projet complexe	Poste à temps complet	1
A	Responsable études gestion de patrimoine	Poste à temps complet	B	Technicien opérations construction et/ou maintenance	Poste à temps complet	1
A	Chargé / chargée de mission politiques publiques	Poste à temps complet	A	Responsable de direction (Sous-directeur, Secrétaire général)	Poste à temps complet	1
A	Chargé / chargée de mission politiques publiques	Poste à temps complet	A	Responsable des dispositifs d'innovation sociale	Poste à temps complet	1
A	Chargé / Chargée de coordination des infrastructures SI	Poste à temps complet	A	Responsable projets maîtrise d'ouvrage SI et services numériques	Poste à temps complet	1
A	Responsable projets maîtrise d'ouvrage	Poste à temps	A	Responsable projets maîtrise d'oeuvre Systèmes	Poste à temps complet	3

	Systèmes d'information et services numériques	complet		d'information		
A	Chef/Cheffe de projet complexe	Poste à temps complet	A	Responsable études et/ou valorisation du patrimoine	Poste à temps complet	1
Catégorie cadre emploi initiale	Fonction initiale	Temps de travail fonction initiale	Catégorie Cadre d'emploi transformée	Fonction transformée	Temps de travail du poste transformé	Nombre de postes transformés
A	Acheteur public / Acheteuse publique	Poste à temps complet	A	Responsable projets marchés publics	Poste à temps complet	1
A	Responsable projets affaires financières	Poste à temps complet	A	Juriste	Poste à temps complet	1
B	Gestionnaire affaires générales	Poste à temps complet	A	Responsable de service	Poste à temps complet	1
B	Gestionnaire affaires générales	Poste à temps complet	B	Technicien opérations construction et/ou maintenance	Poste à temps complet	1
B	Gestionnaire comptable et financier	Poste à temps complet	A	Responsable des dispositifs d'innovation sociale	Poste à temps complet	1
B	Gestionnaire comptable et financier	Poste à temps complet	B	Gestionnaire affaires générales	Poste à temps complet	1
B	Gestionnaire comptable et financier	Poste à temps complet	C	Assistant/assistante commande publique	Poste à temps complet	1
B	Responsable de secteur	Poste à temps complet	A	Responsable recrutement et développement des parcours	Poste à temps complet	2
B	Assistant / Assistante de direction générale	Poste à temps complet	B	Gestionnaire affaires générales	Poste à temps complet	1
B	Gestionnaire des dispositifs d'actions éducatives, formation professionnelle et/ou emploi	Poste à temps complet	B	Assistant/Assistante de gestion commande publique	Poste à temps complet	1
B	Dessinateur-projeteur / Dessinatrice-projectrice	Poste à temps complet	A	Chargé / Chargée de mission politiques publiques	Poste à temps complet	1
C	Assistant / Assistante de direction	Poste à temps complet	B	Gestionnaire affaires générales	Poste à temps complet	1
C	Assistant / Assistante de direction	Poste à temps complet	B	Gestionnaire affaires générales	Poste à temps complet	1
C	Assistant / Assistante de direction	Poste à temps complet	B	Assistant / Assistante de direction générale	Poste à temps complet	1
C	Assistant / Assistante communication	Poste à temps	A	Responsable projets maîtrise d'ouvrage Systèmes	Poste à temps complet	1

		complet		d'information et services numériques		
C	Assistant / Assistante de gestion administrative	Poste à temps complet	B	Gestionnaire affaires générales	Poste à temps complet	3
C	Assistant / Assistante de gestion du courrier	Poste à temps complet	C	Assistant / Assistante de gestion administrative	Poste à temps complet	1
C	Assistant / Assistante de gestion du courrier	Poste à temps complet	C	Assistant / Assistante de gestion et/ou régulateur du parc automobile	Poste à temps complet	1
C	Agent / Agente de sécurité et sûreté	Poste à temps complet	A	Directeur de projets complexes	Poste à temps complet	2
C	Agent / Agente de sécurité et sûreté	Poste à temps complet	A	Responsable de dispositifs Ressources humaines	Poste à temps complet	1

Annexe 2 - Créations de postes

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents créés au 01/09/2024	Nombre postes permanents à temps complet créés au 01 09 2024	Nombre postes permanents à temps incomplet et temps de travail création du 01 09 2024	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Agent/Agente technique et de sécurité - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	7	7	0	Technique	Adjoint technique	Mission : Effectuer et/ou accompagner, sous le contrôle d'un responsable d'équipe, les interventions techniques et logistiques destinées à maintenir le bon fonctionnement du patrimoine du site, assurer des missions de sécurisation du site. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (maintenance, entretien, rénovation sécurité prévention des risques), gestion de stock, utilisation transport et stockage des produits et des matériels. Technicité : Communication. Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail. Utilisation des outils.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Assistant / Assistante de gestion administrative - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	4	0	Administrative / Technique	adjoint administratif / adjoint technique	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers du site. Connaissances : connaissances des techniques rédactionnelles. Connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Maîtrise techniques de gestion administrative.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Agent / Agente d'entretien général - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	Technique	Adjoint technique	Mission : Nettoyer et entretenir les locaux et surfaces, mobiliers et matériels utilisés sur le site dans le respect des règles et consignes de sécurité et d'hygiène. Participer aux activités de restauration, d'accueil. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (hygiène sécurité prévention des risques), confection, procédures et techniques de nettoyage manuelles et mécanisées, maniement des machines. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Fonction mixte Agent / Agente d'entretien général / Maintenance - Iles de loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	0	1 - 31,50h hebdomadaire	Technique	Adjoint technique	Mission : Nettoyer et entretenir les locaux et surfaces, mobiliers et matériels utilisés sur le site dans le respect des règles et consignes de sécurité et d'hygiène. Maintenir le site sur les espaces naturels et le bâti. Connaissances : Connaissances des normes applicables au périmètre d'intervention (hygiène sécurité prévention des risques), confection, procédures et techniques de nettoyage manuelles et mécanisées, maniement des machines, connaissance des gestes techniques de maintenance. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques. Alerter. Organisation du travail.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Cuisinier / Cuisinière - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	Technique	Adjoint technique	Mission : Organiser, programmer et contrôler la mise en oeuvre des missions de son périmètre afin de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs de la direction / service / équipe. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques culinaires, cuisson, utilisation et conditionnement des aliments, production en cuisine collective, normes et réglementation. Technicité : Planifier, organiser, suivre, communiquer, respecter les délais et contraintes.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents créés au 01/09/2024	Nombre postes permanents à temps complet créés au 01 09 2024	Nombre postes permanents à temps incomplet et temps de travail création du 01 09 2024	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Gestionnaire affaires générales- Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	4	0	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif/ technicien / Adjoint technique	Mission: Assurer la gestion et le suivi administratif, budgétaire ou comptable de dossiers complexes de son périmètre. Connaissances : Bonnes connaissances des techniques rédactionnelles. Bonnes connaissances des politiques publiques du secteur d'intervention. Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité territoriale et l'environnement institutionnel. Bonnes connaissances des champs disciplinaires de son périmètre d'intervention. Technicité : Coordonner les activités de suivi de son secteur d'intervention. Communiquer avec des acteurs internes et externes sur des procédures. Réalisation de tâches complexes. Maîtrise technique de gestion administrative.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Chargé / Chargée de mission politiques publiques- Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	Mission : A partir des orientations de la direction générale, exercer une activité d'expertise et de prospective qui contribue à l'élaboration et au déploiement efficient des politiques publiques. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire (finances publiques, comptabilité publique, comptabilité générale, analytique, gestion budgétaire, statut de la fonction publique, droit public, etc.), leurs enjeux et évolutions. Bonnes connaissances des procédures de passation des marchés publics. Très bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Technicité : Tenir compte des contraintes techniques, administratives et financières pour résoudre une problématique déterminée par analyse et synthèse. Expliquer des situations ou des décisions en s'appuyant sur des connaissances dans son domaine d'activités. Savoir déployer un management transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de direction (Sous-directeur, Secrétaire général) - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	Administrative / Technique	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur	Mission : Diriger des structures et/ou équipes et piloter leur organisation. Participer à la définition des orientations de la collectivité et assurer leur mise en œuvre. Il peut être autorisé hiérarchique et conduire les entretiens professionnels, à ce titre. Connaissances : Bonnes connaissances de l'environnement territorial, des politiques publiques locales et de leur cadre réglementaire, leurs enjeux et évolutions. Connaissance des fondements de l'action publique et des libertés publiques. Bonnes connaissances du processus de décision des exécutifs locaux, du fonctionnement des assemblées délibérantes, des processus de décision et circuits administratifs. Connaissance des réglementations applicables aux collectivités et à leurs groupements. Connaissance du statut de la fonction publique territoriale. Maîtrise les risques juridiques et financiers liées à la gestion locale. Connaissances en gestion financière, contrôle de gestion et procédures budgétaires/comptables. Technicité : Coordination et mise en œuvre de politiques publiques. Traduire des orientations, politiques et objectifs au niveau d'une structure administrative en objectifs spécifiques, programmes et plans d'actions et piloter leur mise en œuvre. Veiller au déploiement des objectifs et assurer le suivi des résultats afférents auprès de plusieurs services. Allouer des ressources et délégations nécessaires aux activités. Exercer une fonction avec des responsabilités managériales. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de service- Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	8	8	0	Administrative / Technique / Culturel	administrateur / attaché / ingénieur en chef / ingénieur / conservateur / attaché de conservation	Mission : Participer à la définition de la stratégie de déploiement des politiques publiques de son périmètre. Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs de la direction. Autorité hiérarchique, conduite des entretiens professionnels. Connaissances : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Conception, élaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Coordonner le travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Conduire des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents créés au 01/09/2024	Nombre postes permanents à temps complet créés au 01 09 2024	Nombre postes permanents à temps incomplet et temps de travail création du 01 09 2024	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
----------	--	--	--	---	--------------------------------------	--	----------------------	-----------------------	---------------

Responsable de service adjoint- Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	Administrative / Technique	attaché / ingénieur	<p>Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Peut recevoir une délégation de fonctions temporaire (partielle ou totale) et/ou assurer l'intérim de l'autorité hiérarchique.</p> <p>Connaissances : Connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes Connaissances en droit et gestion publique (statut, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Technicité : Elaboration et mise en œuvre de politiques publiques. Gérer un domaine d'activités spécifiques en participant à l'élaboration des plans d'actions et la mise en œuvre de la partie correspondant à ce domaine. Participer à la coordination du travail d'un service. Savoir déployer un management à la fois vertical et transversal et définir les besoins (humains, matériels, financiers...) nécessaires pour répondre à des orientations stratégiques. Coordonner des études et/ou des projets transversaux en intégrant les contraintes techniques administratives et financières. Expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux complexes.</p>	BAC +3 à 5 ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Responsable de service adjoint - junior- Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	3	3	0	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif / technicien / agent de maîtrise / adjoint technique	<p>Mission : Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer une mise en œuvre efficace des politiques publiques, en adéquation avec les objectifs de la direction. Assurer l'autorité hiérarchique.</p> <p>Connaissances : Bonnes connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes connaissances en droit et gestion publique (statut de la fonction publique, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel.</p> <p>Technicité : Mettre en œuvre de politiques publiques. Animer une équipe et élaborer des plans d'actions. Coordonner le travail et les activités d'un secteur. Apporter une expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux.</p> <p>Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Assurer l'autorité hiérarchique.</p>	<p>Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans</p> <p>technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe</p>	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	Nombre postes permanents créés au 01/09/2024	Nombre postes permanents à temps complet créés au 01 09 2024	Nombre postes permanents à temps incomplet et temps de travail création du 01 09 2024	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
Responsable de secteur- Iles de loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	4	4	0	Administrative / Technique	rédacteur / adjoint administratif / technicien / agent de maîtrise / adjoint technique	Mission : Organiser les moyens matériels et humains à disposition afin d'assurer une mise en œuvre efficiente des politiques publiques, en adéquation avec les objectifs de la direction. Assurer l'autorité hiérarchique. Connaissances : Bonnes connaissances des réglementations du périmètre d'intervention. Bonnes connaissances en droit et gestion publique (statut de la fonction publique, marchés publics, finances, comptabilité, etc.). Bonnes connaissances du fonctionnement d'une collectivité locale et de son environnement institutionnel. Technicité : Mettre en œuvre de politiques publiques. Animer une équipe et élaborer des plans d'actions. Coordonner le travail et les activités d'un secteur. Apporter une expertise technique dans un ou plusieurs domaines d'activité. Elaborer des solutions à des problèmes transversaux.Mission : Participer au déploiement des politiques publiques de son périmètre. Contribuer à l'organisation des moyens matériels et humains à disposition afin de participer à leur mise en œuvre avec efficacité et en adéquation avec les objectifs du service. Assurer l'autorité hiérarchique.	Rédacteur : Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans Rédacteur principal 2eme classe / Rédacteur principal 1er classe : Niveau BAC+2 ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien : Niveau BAC technologique ou professionnel ou sanctionnant une formation technico-professionnelle ou équivalente ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans technicien principal 2eme classe / technicien principal 1er classe : Titulaire d'un diplôme sanctionnant 2 années de formation technico-professionnelle homologuées au niveau BAC+2 ou équivalent ou d'une expérience professionnelle exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2eme classe	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Opérateur / opératrice des activités physiques et sportives - Iles de loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	Sportive	Opérateur territorial des activités physiques et sportives	Mission : Assister les responsables des responsables des activités physiques et sportives, assurer la responsabilité de la sécurité des installations servant à ces activités, chargé de la surveillance des piscines et baignades, si titulaire d'un brevet d'Etat de maître-nageur-sauveteur ou de tout autre diplôme reconnu équivalent. Connaissances : Assurer la médiation entre les différents utilisateurs des équipements, Effectuer l'alerte et le premier diagnostic sur les installations sportives d'une commune (gymnases, stades, aires de jeux, piscines, skate parcs, etc.), Avertir ses supérieurs de toutes dégradations, risques d'accidents, pannes, vétusté, etc., Demander l'intervention des services techniques pour assurer les réparations pour les interventions les plus simples Assurer la régulation de l'occupation des installations avec les clubs, associations sportives et établissements scolaires en veillant au respect des plannings et des matériels et installations, Identifier les besoins en matériels et installations, suivant les pratiques et le niveau des sportifs. Technicité : Organisé, Bonne communication, Sens du contact, Disponible, Sens de l'initiative.	CAP ou diplôme équivalent. ou connaissances professionnelles approfondies et large expérience recouvrant plusieurs techniques supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Educateur / Educatrice des activités physiques et sportives - Iles de loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	Sportive	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Mission : préparer, coordonner et mettre en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif des activités physiques et sportives de la collectivité territoriale ou de l'établissement public local. Vocation à encadrer l'exercice d'activités sportives ou de plein air par des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Assurer la surveillance et la bonne tenue des équipements et veiller à la sécurité des participants et du public. Possibilité d'être chefs de bassin. Pour les activités de natation, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives des 1er et 2e grades doivent être titulaires du titre de maître-nageur sauveteur. Peuvent encadrer les agents de catégorie C. Connaissances : analyser les besoins et les caractéristiques des publics accueillis, Construire et développer une démarche coopérative de projet, Elaborer un diagnostic de territoire, Organiser des événements, Respecter les capacités, l'expression et la créativité de l'individu, Être à l'écoute et savoir dialoguer avec le public, Impulser et animer la dynamique du groupe, Mettre en forme et faciliter le projet du groupe, S'adapter à la diversité sociale et culturelle du groupe. Technicité : Esprit d'équipe, Créateur de liens, Curieux, Créatif, Communicant, A l'écoute, Pédagogue, Sens des responsabilités.	Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
Adjoint / Adjointe d'animation - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	2	1	1 - 31,50h hebdomadaire	Animation	Adjoint d'animation	Mission : exercer ses fonctions sous la direction d'un de plusieurs animateurs. Champs d'intervention : périscolaire, animation des quartiers, médiation sociale, développement rural et politique de développement social urbain. Intervenir aussi dans des structures d'accueil ou d'hébergement, et dans l'organisation d'activités de loisirs. Connaissances : Etre titulaire du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien (BAPAAT) ou d'une qualification reconnue comme équivalente, Savoir s'occuper des adolescents, des enfants, voire des tout-petits (périscolaire en maternelle et centres de loisirs des 3-6 ans), Compétences sportives. Technicité ; Travail d'équipe, Comprendre rapidement les consignes, et respecter celles-ci, Appliquer à la lettre les consignes de sécurité, Faire preuve de réactivité, de sang-froid, de sérieux.	Etre titulaire du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien (BAPAAT) ou d'une qualification reconnue comme équivalente	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Fonction	Fonction ouverte aux contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8	Nombre postes permanents créés au 01/09/2024	Nombre postes permanents à temps complet créés au 01 09 2024	Nombre postes permanents à temps incomplet et temps de	Filière(s) ouverte(s) au recrutement	Cadre(s) d'emploi ouvert(s) au recrutement	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION*
----------	--	--	--	--	--------------------------------------	--	----------------------	-----------------------	---------------

Animateur - Iles de Loisirs	Fonction ouverte au recrutement de contractuels	1	1	0	Animation	Animateur territorial	<p>Mission : intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs. Concevoir et coordonner des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, Encadrer une équipe d'animation, Participer à la conception du projet d'animation de la collectivité et à la coordination d'une ou plusieurs structures d'animation, Animer des réseaux dans les domaines sociaux, culturels ou d'activités de loisirs, Accueillir et animer des groupes d'enfants en activités éducatives, Participer à l'encadrement des enfants pendant l'interclasse du midi, les temps périscolaires et extrascolaires, Conduire des actions de formation, Identifier, recenser besoins et attentes des patients, spécifiques à son domaine.</p> <p>Connaissances : Promouvoir la politique sportive de la collectivité, Adapter son intervention en fonction des niveaux et des capacités d'apprentissage des publics, Ingénierie pédagogique, cadre réglementaire et juridique des APS, des établissements recevant du public (ERP) et du matériel sportif, mode de fonctionnement des partenaires institutionnels, techniques de négociation, Renseigner et conseiller le public, Mobiliser les acteurs autour d'un projet et coordonner leurs actions, Mesurer les risques, Pratiquer les gestes de premiers secours, Pratiquer une ou plusieurs activités sportives, Bonnes connaissances des publics et de l'environnement des collectivités territoriales.</p> <p>Technicité : Pédagogue, Autorité, fermeté, Sportif, bonne condition physique.</p>	Niveau BAC ou diplôme équivalent ou d'une expérience professionnelle quelle qu'en soit la nature supérieure à 4 ans	La rémunération s'établit sur un indice compris entre l'indice de début et l'indice terminal de la grille du grade de référence fixé en application de l'article 1-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
-----------------------------	---	---	---	---	-----------	-----------------------	--	---	---